

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Nicole Besson, Marie-Christine Sellier, Céline Dugua, Daniel Valdenaire, Liliane Fernandez, Frederic Boissonnet

Absents ayant donné pouvoir Monique Lépine à Danielle Sérillon - Anthony Vallet à Laurent Torgue

Absents : Barbara Gagne, Stéphane Stintzy

Secrétaire de séance : M.REY.

1/ DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS (CCPR) AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU RELATIVE AU RESEAU DE COLLECTE ET L'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DES BLACHES A LE PEAGE DE ROUSSILLON

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle en préambule que l'avis motivé du conseil sur l'enquête publique est très important. En effet celle-ci intègre le projet de transfert des effluents des communes de Serrières et Limony, dans la nouvelle STEP de la CCPR. Il donne ensuite lecture de délibération à entériner :

« Une enquête publique est ouverte du 24 Août au 23 Septembre 2015 suite à la demande déposée par la CCPR, au titre de la loi sur l'eau, pour extension de station d'épuration existante des Blâches et une régularisation des ouvrages de régulation du réseau de collecte des eaux usées. Actuellement, la station d'épuration des Blâches souffre d'un sous dimensionnement vis-à-vis des charges polluantes reçues et d'une surcharge hydraulique chronique (importants volumes d'eaux claires parasites, raccordement de réseaux unitaires et d'eaux pluviales). A ce titre, la CCPR a été mise en demeure, par arrêté préfectoral du 23 Janvier 2012 modifié le 29 Décembre 2014, de régulariser sa situation et de mettre en conformité ses installations, notamment via la mise en service d'un système de traitement avant le 31 Décembre 2018.

Le conseil municipal est appelé à formuler un avis motivé sur cette demande d'autoriser d'exploiter.

Présentation générale du projet et de ses impacts

a. Présentation générale du projet

Le projet consiste à augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration des Blâches de 21 700EH (équivalent habitant, unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration en se basant sur la qualité de pollution émise par personne et par jour) à 98 600 EH en pointe (68 000EH en nominal) à l'horizon au vu de l'extension du périmètre de l'agglomération d'assainissement raccordée à cette station d'épuration, de l'accroissement démographique et économique. Le projet vise également à collecter et traiter une fraction de la charge hydraulique du temps de pluie, actuellement déversée dans les milieux récepteurs, et à supprimer des stations d'épurations vétustes et peu performants (St Maurice l'Exil, Limony et Serrières).

Dans ce cadre, le système d'assainissement des Blâches devrait, en situation future, recueillir les effluents d'une grande partie des communes de la CCPR, des agglomérations d'assainissement de Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Serrières et Limony.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'extension de la station d'épuration des Blâches s'effectuera sur les parcelles concomitantes situées au Nord des installations existantes. Ces parcelles sont actuellement des zones de friches sur la commune du Péage de Roussillon.

Le projet comprend, entre autres :

- La construction d'un bâtiment destiné aux prétraitements,
 - La construction d'une nouvelle file de traitement biologique,
 - La construction d'un bâtiment de désodorisation,
 - La construction d'un bâtiment d'exploitation,
 - Et la démolition de bâtiments et ouvrages existants.
-
- Phase A : maintien en eau de la station existante et construction des nouveaux ouvrages,
 - Phase B : maintien en eau de la station existante et mise en service des nouveaux ouvrages,
 - Phase C : démolition des ouvrages existants d'entrée, de prétraitement et de sortie, une fois que la mise en service des nouveaux ouvrages soit satisfaisante.
 - Phase D : mise en service finale de l'installation complète.

Avec ce phasage, la durée des travaux est allongée, mais le traitement est ainsi assuré pendant la période des travaux. Des ouvrages seront également aménagés sur le réseau de collecte en amont et en entrée de la station d'épuration, notamment un bassin d'orage de 2700m³ et une reprise du déversoir d'orage de la Benzine (Péage de Roussillon), permettant le stockage de survolumes collectés lors d'un événement pluvieux d'occurrence mensuelle. Le réseau existant fera l'objet d'un entretien avec la mise en séparatif d'antennes actuellement en unitaire, la réhabilitation de collecteurs, la reprise de branchements défectueux, la suppression d'entrées d'eaux claires parasites et/ou pluviales dans le réseau d'assainissement.

Les eaux traitées par la station d'épuration des Blâches seront rejetées dans le canal de dérivation du Rhône au droit du point de rejet existant.

Le site d'extension de la station d'épuration des Blâches est situé en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Rhône de la commune de Péage de Roussillon. Le règlement du PPRI autorise sous conditions l'implantation d'équipements publics. Pour réduire sa vulnérabilité au risque d'inondation et ne pas aggraver les écoulements et le risque d'expansion des crues du Rhône, le projet prévoit :

- le maintien des ouvrages existants sur une plateforme située au-dessus de la cote des plus hautes eaux,
- l'implantation des nouveaux ouvrages et des équipements sensibles au-dessus de la cote des plus hautes eaux,
- le maintien de l'accessibilité de la station d'épuration des Blâches jusqu'à la crue centennale du Rhône,
- Et une compensation sur du volume prélevé à la zone d'expansion de crue.
-

b. Les principaux impacts du projet

Sur les milieux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

Durant la phase de travaux, des dispositions seront prises pour assurer l'absence :

- de dégradations de la qualité des effluents rejetés (maintien des performances actuelles),
- de pollution de la nappe phréatique présente à quelques mètres de profondeur (stockage des produits polluants et dispositions pour éviter de découvrir la nappe).

En phase d'exploitation, les performances épuratoires de la station d'épuration des Blâches seront adaptées au respect des objectifs de bon état du Rhône et répondront aux exigences réglementaires. Des mesures seront également prises pour assurer la fiabilité du traitement et pallier à d'éventuelles pannes pouvant être responsables de dégradations temporaires (installation d'un groupe électrogène, mise en place de capteurs à chaque étape de traitement par exemple).

La filière de traitement en deux files offrira une sécurité d'exploitation notamment lors des opérations de maintenance des ouvrages.

Il est à noter que le projet permettra l'amélioration de la situation actuelle en termes de traitement des eaux et de salubrité publique :

- le transfert des eaux usées de St Maurice l'Exil, Limony et Serrières vers la station d'épuration des Blâches induit la suppression d'anciens équipements de traitement des eaux usées de ces agglomérations d'assainissement, ce qui permettra de réduire les charges rejetées dans les eaux superficielles (matières organiques, matières en suspension et matières azotées notamment),
- et la suppression d'un bassin d'infiltration des eaux usées dans le périmètre de protection d'alimentation en eau potable des Iles liée à la mise en place d'un réseau séparatif en amont devraient permettre une amélioration significative de la qualité des eaux souterraines en rive gauche du Rhône.

Sur la population :

Les habitations les plus proches sont situées à une cinquantaine de mètres de la station d'épuration des Blâches. Un dispositif de désodorisation sera mis en œuvre. Il devrait permettre de réduire significativement les émissions résiduelles des différents composés susceptibles d'être émis par le traitement des eaux usées (ammoniac, hydrogène sulfuré notamment), écartant les nuisances olfactives et risques sanitaires pour la population avoisinante. »

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité 13 votes (11 présents, 2 pouvoirs, 2 absents excusés), **approuve** le dossier de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la CCPR au titre de la loi sur l'eau relative au réseau de collecte et l'extension de la station d'épuration des Blâches, et **donne un avis favorable** sur ce dossier d'enquête publique.

2/ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire revient sur les études qui sont en cours pour permettre le transfert des effluents, 4 possibilités :

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

- Traverser sous le tablier du pont et passage des réseaux sous la route départementale jusqu'au canal
- Traverser sous le tablier du pont et transfert des réseaux à hauteur de la boucherie « Fraise » et rue du « Dauphiné »
- Par forçage sous le Rhône. Un devis plus pointu a été demandé pour cette option
- Passer par le seuil de Peyraud. Il faudrait dans un premier temps vérifier l'état et l'habillage de la canalisation pour permettre sa réutilisation. Pour cela il est nécessaire d'abaisser le niveau de l'eau d'environ 1.30 m. Prochaine réunion dans un mois.

2/ CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2015/2018

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil, en effet on attend des éléments supplémentaires qui doivent être communiqués lors de la prochaine assemblée générale de l'AGIPE.

3/CC VIVARHONE

Monsieur le maire donne le compte rendu des échanges entre élus sur le devenir de la CC Vivarhône. Plus des 2/3 ont réitéré leur volonté de rejoindre la CCPR qui n'est pas défavorable à ce souhait. Cette proposition sera transmise à la CDCI pour le 31/10; Madame Sérillon donne le compte rendu de la réunion de bureau du 29/09 où le devenir de la CC Vivarhône a été abordé ainsi que les projets engagés ou en cours.

4/DIVERS :

- Réunion commission communication pour le bulletin municipal : jeudi 8 octobre à 18 H 00
 - Réunion avec l'ensemble du conseil municipal pour la présentation du PCS : lundi 26 octobre à 18 h 00
 - Opération « brioches » : samedi 10 octobre à 9 h 00
 - Concernant la demande de Mme DUC pour l'acquisition d'une parcelle communale qui jouxte sa propriété. La parcelle précitée n'a pas d'intérêt pour la commune, elle pourrait être cédée. La décision sera prise lors de la réunion du 12 octobre prochain,
 - Les travaux de changement des chaudières ont débuté aux cités florales,
 - Les travaux à la base de loisirs sont prévus début novembre, le tableau électrique sera changé. La création de toilettes PMR est envisagée, le faux plafond ne sera peut-être pas remplacé pour laisser la toiture apparente.
 - Des poteaux bois ont été installés devant les conteneurs de tri placés vers les docteurs.
- **La séance est levée à 20 h 15**